

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM DE RAMONVILLE SAINT AGNE, 65 AVENUE TOLOSANE 31520 RAMONVILLE ST AGNE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Eric DE Gouttes Lastouzeilles, représentant de la société A2G+ Patrimoine S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 5 RUE PAUL CODOS 31400 TOULOUSE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Monsieur Eric De Gouttes Lastouzeilles	10	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 02225 00020775502 29

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 avril 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Jonathan LUCAS
Directeur CM Ramonville Saint Agne
jonathan.lucas@creditmutuel.fr

JST14

lu et approuvé
E. de Farber

Crédit Mutuel
65, avenue Tolosane
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
Tél. 05 62 88 10 40

